



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU GARD

SOUS-PREFECTURE DU VIGAN

ARRETE N 07 05 048

Portant actualisation des statuts du Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilé Aigoual Cévennes Vidourle

**LE PREFET DU GARD,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-17 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n°96 02 052 en date du 18 juillet 1996 modifié, portant création du syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilés des Cévennes occidentales;

VU la délibération du conseil syndical du syndicat en date du 30 juin 2005 portant modification et actualisation des statuts;

VU les délibérations des conseils syndicaux des communautés de communes membres, se prononçant en faveur de ces modifications :

Communauté de communes du Pays Viganais	16/09/2005
Communauté de communes Cévennes Garrigue	29/09/2005

Vu la délibération du conseil syndical dudit syndicat en date du 18 décembre 2006 portant modification de l'article 3 des statuts ;

Vu les délibérations des conseils syndicaux des communautés de communes membres, se prononçant en faveur de ces modification :

Communauté de communes Coutach Vidourle	31/01/2007
Communauté de communes de la vallée Borgne	14/02/2007

Considérant que les conditions de majorités requises par l'article L 5211 20 du code général des collectivités territoriales sont remplies,

Vu l'avis du sous-préfet du Vigan,

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1er :

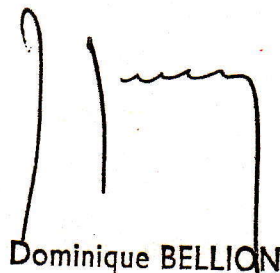
Les nouveaux statuts du syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilés Aigoual Cévennes Vidourle, tels que ci-annexés, sont acceptés.

ARTICLE 2

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le sous-préfet du Vigan, le trésorier payeur général, le président du SYNTOMA Aigoual Cévennes Vidourle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Nîmes, le 23/05/2007

Le préfet,



Dominique BELLION